

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_02\_022

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
En exercice :  
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le sept février, à 18h30, le Conseil de  
Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE, en session ordinaire sous la  
Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :  
- Titulaires : 31  
- Suppléants : 0

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2  
Votants : 33

#### **PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)

**EXCUSÉS :**

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

**Vu** la circulaire interministérielle n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

**Vu** la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

**Vu** la délibération n°2022CC\_04\_029 du 20 avril 2022 approuvant le principe de concession de service public de l'assainissement collectif sur le territoire des Communes de Damvix, Le Mazeau, Maillé, Nieul-sur-l'Autise, Oulmes, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint Sigismond, Vix et Xanton-Chassenon à partir du 1er janvier 2023 / 2024, pour une durée de 5 ou 6 ans ;

**Vu** la délibération n°2022CC\_10\_205 du 25 octobre 2022 relative au choix du délégataire du service public de l'assainissement collectif et d'autorisation de signature du contrat de délégation ;

La délibération du 25 octobre 2022 n°2022CC\_10\_205 approuve le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif, avec SAUR comme concessionnaire du service public, à compter du 1er janvier 2023. Ce contrat intègre les communes jusqu'alors gérées en régie (Maillé, Saint-Sigismond, et Xanton-Chassenon). A compter du 1er janvier 2023, l'ensemble des communes sera donc géré en délégation de service public.

Ainsi, le maintien d'un budget assainissement collectif Régie n'a plus lieu d'être puisqu'il n'y a plus de gestion en régie pour l'assainissement collectif.

Les résultats, les actifs et passifs des budgets annexes assainissement « Régie », seront transférés au budget annexe « Assainissement Collectif DSP » au 31 mars 2023.

Monsieur le Président demande l'autorisation du Conseil pour clôturer le budget annexe Assainissement Collectif Régie (75222), et l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son autorisation pour clôturer le budget annexe Assainissement Collectif Régie (75222), au 31 mars 2023.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 7 février 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

A. Pouplin